

NP

Mémoire concernant le projet de parc éolien à Saint-Cyprien
Par Tanya Schultz et Jason Salaciak de Napierville (QC)

318 P NP DM269
Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Le 10 juin 2015

La perte des terres agricoles est une préoccupation importante pour nous, car c'est une ressource non renouvelable. Cette préoccupation l'est d'autant plus depuis que nous avons pris connaissance que moins de 2% des terres sont cultivables au Québec. L'agriculture a une valeur économique importante pour notre région en Montérégie et toutes les terres à notre avis sont à préserver. Ce sentiment était affirmé aussi par la représentante du ministère de l'Agriculture, Madame Mélissa Normandin, lors de l'audience publique le 20 mai. Encore plus inquiétant est le fait que personne ne sait combien de terres il faudrait qu'on préserve pour assurer notre économie agroalimentaire, toutefois on laisse envahir nos terres un peu à la fois pour toutes sortes de projets. Le jour où on se rend compte qu'on a été trop loin, il sera trop tard. Il faut les conserver dès maintenant.

En affaires, toute entreprise normale déclarerait faillite si leurs coûts de production étaient plus élevés que leurs ventes. Même si ce ne fut pas une période de mesures d'austérité, la hausse des taux d'une corporation qui a le monopole de l'hydroélectricité pour financer des projets qui ne sont pas indépendamment viables avec l'argent du payeur est fondamentalement injuste et irresponsable. De passer aux payeurs une augmentation supplémentaire de 2,1% sur l'hydroélectricité, un produit que nous n'avons aucun choix d'acheter, pour financer la production de l'énergie éolienne qui sera vendue à une perte, est un gaspillage des fonds du payeur et un abus d'autorité. Les citoyens du Québec ne peuvent plus supporter la charge de ces projets perdants pour bien paraître sur le plan environnementale.

En plus, ce projet a évolué sous des airs de déception et de conflits d'intérêts et ne devrait pas se matérialiser. Un maire ou toute autre personne d'autorité, même s'il s'abstient de voter au conseil d'administration sur un projet, ne devraient pas être dans un poste où il a accès aux renseignements confidentiels et les stratégies des deux côtés et donc avoir l'occasion d'avancer de manière stratégique ses intérêts personnels. Le gain pour quelques-uns dans le cas de ce projet est une perte pour la majorité.

Les gens déménagent également à la région, comme nous l'avons fait, pour la paix et la tranquillité, pour la beauté du paysage et de la faune, et pour le charme de ses vignobles. Ériger des éoliennes industrielles va ruiner ce paysage et perturber le calme. Le versement des tonnes de béton dans les terres agricoles fertiles aurait un impact négatif éternel. Ce projet diminuera encore une fois le territoire agricole cultivable de cette région et mettra à risque l'avenir des cultivateurs, notre qualité de vie, notre santé, et la valeur nos propriétés.

Les habitants de Saint-Cyprien et les villes voisines ont démontré leur non-acceptabilité sociale des projets d'énergie éolienne dans leur région depuis une décennie par des démonstrations et leurs témoignages à plusieurs audiences publiques concernant divers projets. Depuis 2006, plusieurs projets de parc éolien ont été contestés et retirés de la région. Pourquoi insiste le Gouvernement du Québec d'un tel projet en Montérégie, dans une zone habitée, quand d'autres régions au Québec sont favorables aux projets de ce genre? Notre point de vue n'a pas changé – il n'existe pas d'acceptation sociale ici et il n'y en aura jamais! Il est temps que le gouvernement, la ville, les promoteurs et Hydro-Québec nous écoutent et laissent la région tranquille. Le gouvernement devrait changer le décret pour donner la flexibilité aux autochtones à poursuivre leurs projets à l'extérieur de leur région administrative dans des communautés où il sera accueilli favorablement par la population et avec l'obligation d'obtenir l'accord des villes concernées.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le projet de parc éolien à Saint-Cyprien soit annulé, ou à défaut, de le délocaliser ailleurs que les zones habitées et les terres agricoles de la Montérégie.

Fin du document